

Le mérite du Groupe SAPEC : ne pas porter le débat dans l'arène politique¹

Je salue la démarche initiée par le Groupe SAPEC, tant pour son résultat que pour la démarche en elle-même. En effet, par ses efforts, le Groupe SAPEC est parvenu à faire aboutir une solution à un problème grave et difficile à appréhender de manière objective. Cette démarche a eu le mérite de n'oublier personne ; ni les victimes, ni les institutions concernées.

La démarche du Groupe SAPEC a eu aussi le mérite de ne pas porter le débat dans l'arène politique. Le risque était en effet immense que ce sujet soit instrumentalisé, « récupéré » par un ou plusieurs partis, traité de manière émotionnelle ou stigmatisante ou encore fasse l'objet de luttes politico-médiatiques qui n'auraient servi ni les victimes, ni leur cause.

Mais, parallèlement, les parlementaires concernés et intéressés ont été informés en détail de l'évolution du dossier et de la conclusion de l'Accord CECAR. Ainsi, ils n'ont pas eu à initier eux-mêmes de démarche politique, dont l'issue aurait été incertaine et qui aurait comporté les risques précédemment évoqués.

Toutefois, les parlementaires intéressés à la démarche du Groupe SAPEC étaient prêts à agir si une intervention politique, notamment au niveau des bases légales, s'était avérée nécessaire à la conclusion d'un accord satisfaisant.

Enfin, l'initiative du Groupe SAPEC a eu le mérite d'informer les parlementaires sur la problématique des abus sexuels dans le cadre d'institutions religieuses et de leur faire connaître le point de vue des victimes ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent. Cela leur a permis de comprendre d'une part la nécessité d'agir, mais surtout la nécessité d'agir non pas dans le but de se profiler politiquement, mais dans le but d'aboutir à un résultat concret.

Jean Christophe Schwaab, Dr. en droit, conseiller national
Président de la Commission des Affaires Juridiques 2016-2017.

Octobre 2017

1) Le titre est de l'éditeur